

Conditions générales vente en ligne :

Durée du séjour, Formalités: Les séjours avec hébergement débutent le dimanche soir à 18h, et se terminent le samedi après le repas de midi (ou après le petit déjeuner pour la demi-pension). Les chambres sont à libérer pour 10h le samedi.

Les activités nautiques débutent le lundi et se terminent le vendredi, sauf pour les stages de S.U.P et de plongée N1 et N3. Les changements d'activités ne sont pas possibles en cours de semaine. Les explorations sont vendues à l'unité, par carnet de 5 ou de 10, valables uniquement sur l'année civile en cours.

A l'accueil les plongeurs doivent être munis d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine datant de moins d'un an. Les plongeurs ayant obtenu un niveau de plongée doivent présenter leur justificatif de niveau CMAS, leur carnet de plongée et leur licence (possibilité d'en prendre une sur place).

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit obligatoirement être signée. Le responsable légal du stagiaire mineur devra en déposant le stagiaire s'assurer de la présence d'un encadrant et de la possibilité d'avoir lieu de la séance d'activité. Le Club Léo Lagrange ne pourra être tenu pour responsable des accidents ou incidents survenant avant ou après les horaires prévus des séances, ou pendant les horaires d'une séance préalablement annulée.

Adhésion - Paiement: Pour l'inscription au séjour, les participants doivent être déjà adhérents pour l'année en cours ou adhérer au moment de leur inscription à l'association Club Léo Lagrange de Camaret-sur-mer. Les frais d'adhésion annuels sont de 5 euros par adhérent ou de 30 € pour un groupe. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement de l'adhésion et du montant total du séjour, et après validation par le Club Léo Lagrange.

Réductions : 10% pour la réservation simultanée, d'une pension ou demi-pension et d'un stage d'activités nautiques, pour la même personne et la même semaine. 10% de réduction pour le troisième stage et les suivants, pour la même personne, ou pour une famille (père, mère, enfants, petits-enfants) réservés simultanément (dans le même panier). La réduction sera appliquée sur le montant le moins élevé. Réductions non cumulables.

Annulation: Si l'annulation intervient 60 jours ou plus avant le début du séjour: l'acompte est remboursé intégralement. Si l'annulation intervient entre 30 et 60 jours avant le début du séjour: 30 % du montant du ou des stages sont conservés. Si l'annulation intervient moins de 30 jours du début du séjour, l'intégralité du séjour est dû. L'annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. La date retenue sera celle de la présentation de la lettre à Camaret. En cas d'absence, de départ prématuré ou de non-participation à des activités, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'exclusion pour motif grave, le montant versé ne sera pas remboursé. En cas d'annulation du séjour de la part du Club Léo Lagrange, les montants versés seront intégralement remboursés, sans pour autant donner droit à un versement d'indemnités (notamment en cas d'insuffisance de participants).

Assurance annulation: Si vous souscrivez à l'assurance annulation, le Club Léo Lagrange de Camaret remboursera les jours non effectués sauf licences et adhésion. L'assurance annulation se comprend par semaine et est de 10 € par personne pour les activités en externat, 15 € par personne pour les séjours avec hébergement, et 35 € pour les familles.

Conditions météorologiques: Les séances de plongée, voile ou surf annulées par le Club Leo Lagrange pour cause de météo défavorable seront si possible reportées, ou remplacées par des cours théoriques.

Matériel: Le Club Léo Lagrange décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photos, téléphone, jeux électroniques...).

Photos : Le Club Léo Lagrange pourra utiliser les photos ou images prises pendant les stages pour la promotion des activités du club.

Assurances: Les stagiaires du Club Léo Lagrange sont assurés en cas de décès et d'incapacité permanente (décès: 3 100 € capital de base; incapacité permanente: selon taux d'incapacité). Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques en complément de la sécurité sociale et des mutuelles: 1400 € (dont frais de lunetterie: 80€). Si un stagiaire est responsable d'un accident, sa responsabilité est couverte (dommages corporels: 30 000 000 €, dommages matériels et immatériels: 15 000 000 €), sauf faute intentionnelle. Les stagiaires ont la possibilité de souscrire une assurance individuelle supplémentaire; se renseigner auprès du Club Léo Lagrange.

Locaux: Les animaux ne sont pas admis dans les locaux du club. Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments, y compris dans les chambres.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Attestation et/ou autorisation parentale :

Je soussigné(e).....

Responsable légal du stagiaire:.....

- l'autorise à participer aux activités du Club Léo Lagrange,
- autorise les responsables du club en cas d'urgence à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier,
- autorise les responsables du CLL à utiliser librement les photographies prises lors du stage, pour la promotion des activités nautiques,
- atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties associées aux licences fédérales ou au passeport voile et avoir été informés des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux invalidités et décès plus élevés (formulaire fourni sur demande).
- souscrit, ou refuse de souscrire à ces garanties complémentaires (rayer la mention inutile).

VOILE ET SURF

- J'atteste être informé des capacités requises pour la pratique de l'activité.
- J'atteste également que le stagiaire précité est apte :
 - pour les moins de 16 ans : à s'immerger et à nager 25 m
 - pour les plus de 16 ans: à plonger et à nager 50 m

PLONGEE

- Pour les stages « Jeunes » le certificat médical doit être établi par un médecin fédéral. CERTIFICAT MEDICAL et LICENCE à présenter le 1^{er} jour ou joindre une photocopie, le certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine doit dater de moins d'un an)

Date Certificat Médical

LICENCE Date.....

Fait à _____ le _____

Signature